|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-cinquième sessionGenève, 28 et 29 octobre 2019 | TC/55/7Original : anglaisDate : 21 août 2019  |

Techniques moléculaires

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 L’objet du présent document est de présenter, pour examen par le Comité technique (TC), des questions sur l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le cadre de l’examen DHS et des techniques moléculaires en rapport avec les groupes de travail techniques (TWP) et le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

 Les questions pour information uniquement, concernant l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le cadre de l’examen DHS et des techniques moléculaires en rapport avec les TWP et le BMT, seront présentées dans le document TC/55/INF/6 “Techniques moléculaires – questions pour information”.

 Le TC est invité

a) à noter qu’à sa dix-huitième session, le BMT sera invité à examiner le document UPOV/INF/17/2 Draft 2 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)”, comme indiqué au paragraphe 7,

b) à noter qu’il sera rendu compte au BMT, à sa dix-huitième session, de la proposition du TWV concernant l’élaboration d’orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier dans le document UPOV/INF/17, comme indiqué au paragraphe 9,

c) à examiner s’il conviendrait de demander que soit établi un projet du document UPOV/INF/17 pour examen par le TC à sa cinquante-sixième session,

d) à noter que le BMT, à sa dix-huitième session, sera invité à élaborer un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 15,

e) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix-huitième session concernant un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 15,

f) à examiner les éléments relatifs à un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 23, en tenant compte des observations formulées par les TWP et le BMT à leurs sessions de 2019,

g) à noter que, sous réserve de l’accord du TC à sa cinquante-cinquième session et en concertation avec l’OCDE, une circulaire sera diffusée pour inviter les membres de l’Union à répondre à un questionnaire afin de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 25,

h) à noter que le BMT, à sa dix-huitième session, sera invité à dresser des listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 27,

i) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix‑huitième session concernant les listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 27,

j) à prendre note des résultats des délibérations des TWP, à leurs sessions de 2019, concernant la coopération dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué aux paragraphes 32 à 35,

k) à noter que le BMT, à sa dix-huitième session, sera invité à élaborer des propositions relatives aux prochaines étapes concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 38 et

l) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix‑huitième session concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 39.

 Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

TC : Comité technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWP : Groupe de travail technique

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ISTA : Association internationale d’essais de semences

 Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](#_Toc17451523)

[Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)” 3](#_Toc17451524)

[Orientations sur un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier 3](#_Toc17451525)

[Coopération entre organisations internationales 4](#_Toc17451526)

[Document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA 4](#_Toc17451527)

[Inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires 5](#_Toc17451528)

[Proposition 6](#_Toc17451529)

[Listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires 7](#_Toc17451530)

[RÉUNION DESTINÉE À FAVORISER LA COOPÉRATION DANS L’UTILISATION DES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES 7](#_Toc17451531)

[Faits nouveaux survenus à la cinquante-quatrième session du Comité technique 7](#_Toc17451532)

[Faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN, en 2019 7](#_Toc17451533)

# Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)”

 Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 10 à 45 du document TC/54/11 Add. “Techniques moléculaires”.

 À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le TC a approuvé la proposition présentée par le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT), à sa dix-septième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 10 au 13 septembre 2018, de demander à la France, aux Pays-Bas et à l’Union européenne d’établir un nouveau projet de document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)” (document UPOV/INF/17/2 Draft 2) pour examen à la dix-huitième session du BMT, qui se tiendra à Hangzhou (Chine) du 16 au 18 octobre 2019 (voir le paragraphe 264 du document TC/54/31 “Compte rendu”).

## Orientations sur un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier

 À sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a proposé d’inviter le BMT à élaborer des orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier dans le document UPOV/INF/17 (voir le paragraphe 44 du document TWV/53/14 “Report”).

 Il sera rendu compte au BMT, à sa dix-huitième session, de la proposition établie par le TWV à sa cinquante-troisième session concernant l’élaboration d’orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier dans le document UPOV/INF/17.

 Le TC est invité

 a) à noter qu’à sa dix-huitième session, le BMT sera invité à examiner le document UPOV/INF/17/2 Draft 2 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)”, comme indiqué au paragraphe 7,

 b) à noter qu’il sera rendu compte au BMT, à sa dix-huitième session, de la proposition du TWV concernant l’élaboration d’orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier dans le document UPOV/INF/17, comme indiqué au paragraphe 9 et

 c) à examiner s’il conviendrait de demander que soit établi un projet du document UPOV/INF/17 pour examen par le TC à sa cinquante-sixième session.

# Coopération entre organisations internationales

 Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 19 à 23 du document TC/54/11 “Techniques moléculaires” et aux paragraphes 48 à 50 du document TC/54/11 Add.

 À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le TC est convenu que l’UPOV et l’OCDE devaient avancer dans l’étude des questions approuvées par le TC (voir les paragraphes 267 à 271 du document TC/54/31 “Compte rendu”), à savoir :

a) l’élaboration d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA;

b) l’établissement d’un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”, sous réserve de l’approbation du Conseil et en concertation avec l’OCDE et l’ISTA; et

c) l’établissement, par le BMT, de listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, pour examen par le TC.

 À sa cinquante-quatrième session, le TC est convenu de demander à l’ISTA de s’associer aux initiatives lorsqu’elle serait en mesure de le faire.

 Les faits nouveaux concernant les questions soulevées ci-dessus sont présentés ci-après.

## Document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA

 Concernant l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 12.a), le TC est convenu de demander au BMT de s’en charger. Le Bureau de l’Union établira un projet de document pour examen à la dix-huitième session du BMT qui se tiendra à Hangzhou (Chine) du 16 au 18 octobre 2019, sur la base des éléments pertinents tirés du Partenariat mondial sur les semences et de la réponse à la question fréquemment posée sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS. Il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des faits nouveaux survenus dans le cadre de la dix‑huitième session du BMT.

 Le TC est invité

 a) à noter que le BMT, à sa dix‑huitième session, sera invité à élaborer un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 15 et

 b) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix-huitième session concernant un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 15.

## Inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires

 Concernant l’établissement éventuel d’un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 12.b), le TC est convenu d’inviter le BMT et les TWP à dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite par l’UPOV des techniques reposant sur des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”.

 Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), à sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), à sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019 et le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), à sa cinquantième session tenue à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019, ont examiné les éléments ci-après, qui avaient été établis en concertation avec l’OCDE, relatifs à l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 81 du document TWP/3/7 “Molecular techniques” :

|  |
| --- |
| Pays ou organisation intergouvernementale utilisant des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Source [nom de l’administration] et coordonnées [adresse électronique] |
| Type de technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée[noms botaniques et codes UPOV à indiquer] |
| Objet de l’utilisation de la technique moléculaire [modèle de l’UPOV “Marqueurs moléculaires propres aux caractères”, modèle de l’UPOV “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”, pureté, identité, vérification d’hybridité] |
| La technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires a-t-elle été utilisée dans le cadre de la certification des semences au cours des deux dernières années? [certification nationale, certification de l’OCDE] [pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |
| Au cours des deux dernières années, combien de fois l’administration a-t-elle utilisé la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires? |
| La technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est prévue par [les principes directeurs d’examen de l’UPOV, les documents TGP de l’UPOV, d’autres documents (veuillez préciser)] |
| La technique moléculaire est-elle validée? [Si oui, veuillez indiquer une organisation ou une administration particulière][pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |

 À sa cinquante et unième session, le TWO a approuvé les éléments proposés par le Bureau de l’Union relatifs à l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires (voir les paragraphes 42 et 43 du document TWO/51/12 “Report”).

 Le TWO est convenu que le terme “identité” devait être précisé pour inclure la vérification de la conformité du matériel végétal avec une variété protégée pour l’exercice du droit d’obtenteur. Il est également convenu de proposer que les informations sur les marqueurs moléculaires précisent la source et la disponibilité des marqueurs, par exemple le fait qu’ils soient publiquement disponibles ou qu’il s’agisse de marqueurs exclusifs.

 À sa cinquante-troisième session, le TWV a approuvé les éléments proposés par le Bureau de l’Union et figurant dans le document TWP/3/7 pour l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, avec les ajouts ci-après pour tenir compte de la situation des techniques (déjà utilisées ou en cours d’élaboration) faisant intervenir des marqueurs moléculaires (surbrillance en gris) (voir le paragraphe 48 du document TWV/53/14 “Report”) :

|  |
| --- |
| Situation (techniques déjà utilisées ou en cours d’élaboration) |
| Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée et caractère concerné (en cas d’utilisation)[noms botaniques et codes UPOV à indiquer] |

 À sa cinquantième session, le TWF a approuvé les éléments relatifs à l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires figurant dans le document TWP/3/7, avec les ajouts proposés par le TWV à sa cinquante-troisième session pour tenir compte de la situation des techniques (déjà utilisées ou en cours d’élaboration) faisant intervenir des marqueurs moléculaires (voir le paragraphe 63 du document TWF/50/13 “Report”).

### Proposition

 Sur la base des observations formulées par les TWP et le BMT à leurs sessions de 2019, il est proposé d’utiliser les éléments ci-après comme point de départ pour l’établissement d’un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires :

|  |
| --- |
| Pays ou organisation intergouvernementale utilisant la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Source [nom de l’administration] et coordonnées [adresse électronique] |
| Type de technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Source des marqueurs moléculaires et coordonnées [adresse électronique]  |
| Disponibilité des marqueurs [publiquement disponibles ou marqueurs exclusifs] |
| Situation (techniques déjà utilisées ou en cours d’élaboration) |
| Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée et caractère concerné [noms botaniques et codes UPOV à indiquer] |
| Objet de l’utilisation de la technique moléculaire [modèle de l’UPOV “Marqueurs moléculaires propres aux caractères”, modèle de l’UPOV “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”, pureté, identité, vérification de la conformité du matériel végétal avec une variété protégée pour l’exercice du droit d’obtenteur, vérification de l’hybridité] |
| Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires a été utilisée dans le cadre de la certification des semences au cours des deux dernières années [certification nationale, certification de l’OCDE] [pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |
| Nombre de fois où l’administration a utilisé la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires au cours des deux dernières années |
| Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est prévue ou non par [les principes directeurs d’examen de l’UPOV, les documents TGP de l’UPOV, d’autres documents de l’UPOV (veuillez préciser)] |
| Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est validée ou non [si oui, veuillez indiquer une organisation ou une administration particulière][pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |

 Il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des faits nouveaux dans ce domaine intervenus au sein du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) et du BMT à leurs sessions de 2019.

 Sous réserve de l’accord du TC à sa cinquante-cinquième session et en concertation avec l’OCDE, une circulaire sera diffusée pour inviter les membres de l’Union à répondre au questionnaire afin de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires.

 Le TC est invité

 a) à examiner les éléments relatifs à un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 23, en tenant compte des observations formulées par les TWP et le BMT à leurs sessions de 2019 et

 b) à noter que, sous réserve de l’accord du TC à sa cinquante-cinquième session et en concertation avec l’OCDE, une circulaire sera diffusée pour inviter les membres de l’Union à répondre à un questionnaire afin de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 25.

## Listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires

 À sa dix-huitième session, le BMT sera invité à dresser des listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, pour examen par le TC à sa cinquante-cinquième session. Il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des faits nouveaux intervenus à la dix-huitième session du BMT.

 Le TC est invité

 a) à noter que le BMT, à sa dix‑huitième session, sera invité à dresser des listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 27 et

 b) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix‑huitième session concernant les listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 27.

# RÉUNION DESTINÉE À FAVORISER LA COOPÉRATION DANS L’UTILISATION DES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES

## Faits nouveaux survenus à la cinquante-quatrième session du Comité technique

 On trouvera des informations générales sur cette question aux paragraphes 56 à 66 du document TC/54/11 Add. “Techniques moléculaires”.

 À sa cinquante-quatrième session, le TC est convenu qu’il était opportun de présenter les résultats de la session de coordination tenue au sein du BMT, à sa dix-septième session, comme indiqué aux paragraphes 57 à 66 du document TC/54/11 Add., aux autres groupes de travail techniques. Le TC est convenu d’inviter ces derniers à tenir une réunion analogue afin de tirer parti des résultats du BMT et d’intégrer leurs conclusions dans ses futurs travaux. Le TC est convenu que des groupes de discussion devraient être créés pour les principales plantes au sein de chaque groupe de travail technique afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux et étudier les domaines de coopération possibles (voir le paragraphe 281 du document TC/54/31 “Compte rendu”).

## Faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN, en 2019

 À leurs sessions tenues en 2019, le TWO, le TWV et le TWF ont examiné le document TWP/3/7 “Molecular Techniques” (voir les paragraphes 36 et 51 du document TWO/51/12 “Report”, les paragraphes 40 et 56 du document TWV/53/14 “Report” et les paragraphes 56 et 74 du document TWF/50/13 “Report”).

*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers*

 Les informations ci-après ont été fournies par les participants du TWO (voir les paragraphes 52 et 53 du document TWO/51/12 “Report”) :

|  |  |
| --- | --- |
| Australie | * les données d’ADN peuvent être utilisées dans certains cas d’action en contrefaçon;
* il est actuellement envisagé de constituer une collection d’ADN pour les espèces autochtones
 |
| Chine | * plantes présentant un intérêt : secteur forestier et plantes ornementales ligneuses, *Fraxinus* en particulier;
* bases de données en cours de création contenant des données d’ADN concernant le rosier, le peuplier et la pivoine arbustive
 |
| France | * plantes présentant un intérêt : Hydrangea;
* essais en cours concernant une série de marqueurs moléculaires pour les variétés d’Hydrangea
 |
| Pays-Bas | * plantes présentant un intérêt : *Chrysanthemum*, *Gypsophila, Helleborus*, *Lilium, Phalaenopsis* et rosier;
* base de données d’ADN en cours de création pour *Fraxinus* et *Ulmus*;
* données d’ADN utilisées pour l’identité variétale;
* création future éventuelle de bases de données contenant des données d’ADN sur les plantes ornementales
 |
| Union européenne  | * les personnes à l’origine de demandes de droits d’obtenteurs pour le rosier peuvent payer une taxe pour qu’un échantillon d’ADN soit prélevé et stocké; procédure similaire à l’examen pour les plantes fruitières
 |

 Le TWO est convenu que, parmi les initiatives possibles de l’UPOV, il pourrait être envisagé d’élaborer des orientations sur le prélèvement d’échantillons d’ADN, la propriété du matériel prélevé et sur la façon de faciliter l’utilisation du matériel ou des données.

*Groupe de travail technique sur les plantes potagères*

 Au terme des délibérations des sous-groupes, les informations ci-après ont été fournies par les participants du TWV (voir le paragraphe 57 du document TWV/53/14 “Report”) :

Synthèse des plantes et des services utilisant actuellement (ou prévoyant d’utiliser) des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes potagères

|  |  |
| --- | --- |
| Tomate | Chine, (France), (Italie), Pays-Bas, République de Corée, Union européenne |
| Piment | Chine, (France), République de Corée |
| Pastèque | République de Corée |
| Melon | (France), République de Corée |
| Laitue | France, (Italie), Japon, (Pays-Bas), République de Corée |
| Chou | Pays-Bas, République de Corée, Union européenne |
| Champignon de couche | Japon |
| Haricot | Pays-Bas |
| Pois | (Pays-Bas), (Royaume-Uni) |
| Oignon | Pays-Bas |
| Aubergine | (Chine) |

Synthèse de l’utilisation qui est faite actuellement des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes potagères

|  |
| --- |
| Utilisation : |
| Gestion des collections de référence |
| Sélection de variétés similaires / caractères de groupement |
| Identification des variétés |
| Application de droits de propriété intellectuelle / atteintes aux droits |
| Vérification de caractères particuliers (p. ex. stérilité mâle, résistance aux maladies : en remplacement ou en complément d’un essai biologique) |
|  |
| Techniques : |
| SSR |
| SNP |
| Électrophorèse (isoenzymes) |

Synthèse des domaines de coopération possible dans l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes potagères

|  |
| --- |
| Encourager le partage de données et de techniques |
| Faciliter la coopération et la formation |
| Encourager l’échange de données d’ADN (pas d’organismes vivants) et de semences |
| Assurer l’uniformité entre les membres de l’UPOV en ce qui concerne l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires |
| Désigner un coordonnateur pour les techniques moléculaires dans l’examen DHS pour chaque membre de l’UPOV et mettre ces renseignements à disposition via le site Web de l’UPOV |
| Élaborer des orientations sur le prélèvement d’échantillons d’ADN, la propriété du matériel échangé (confidentialité) |
| Actualiser les orientations concernant l’utilisation des informations et l’échange de matériel génétique |
| Examiner la possibilité de créer une base de données d’ADN “UPOV”, ainsi qu’une série de marqueurs “UPOV” |
| Élaborer des orientations ou une formation à l’intention des tribunaux spécialisés ou des experts |
| Élaborer des essais comparatifs (p. ex. projet Harmores) |
| Encourager et promouvoir les travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN pour améliorer la coopération et encourager la participation des membres |
| Encourager et améliorer la coopération avec les obtenteurs et leurs mandataires |

*Groupe de travail technique sur les plantes fruitières*

 Au terme des délibérations des sous-groupes, les informations ci-après ont été fournies par les participants du TWF (voir le paragraphe 75 du document TWF/50/13 “Report”) :

Synthèse des plantes et des services utilisant actuellement des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes fruitières

|  |  |
| --- | --- |
| République tchèque | vigne |
| France | pommier, pêcher, poirier, cerisier doux, abricotier, prunier japonais |
| Allemagne | poirier, pommier, fraisier, cerisier doux, cerisier acide |
| République de Corée | pommier, vigne, pêcher, poirier, fraisier |
| Maroc | agrumes, palmier dattier |
| Italie | vigne |
| Hongrie | vigne, pêcher, cerisier, cerisier acide, abricotier, prunier |
| Espagne | amandier, abricotier, avocatier, bananier, chérimolier, agrumes, figuier, vigne, noisetier, manguier, pêcher, poirier, ananas, fraisier, cerisier doux, noyer |
| Japon | pommier, agrumes, ananas, poirier japonais, cerisier doux, fraisier, vigne |

Synthèse de l’utilisation qui est faite actuellement des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes fruitières

|  |
| --- |
| Utilisation : |
| Gestion et description des collections de variétés  |
| Distance génétique et profilage moléculaire |
| Évaluation de l’homogénéité |
| Recherche  |
| Application des droits |
| Identification de variétés dans le cadre de programmes de certification |
|  |
| Techniques : |
| SSR |
| SNP |

Synthèse des domaines de coopération possible dans l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le secteur des plantes fruitières

|  |
| --- |
| Créer et partager des bases de données communes (désignation d’un pays principal ou d’un coordonnateur) |
| Techniques de partage |
| Harmonisation des projets /marqueurs / méthodes / procédures |
| Échanger des connaissances et des techniques |
| Encourager les phytotechniciens à assister aux réunions du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN |

 Le TWA, à sa quarante-huitième session qui se tiendra à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019 et le TWC, à sa trente-septième session qui se tiendra à Hangzhou (Chine) du 14 au 16 octobre 2019, examineront le document TWP/3/7 “Molecular Techniques”.

 Il sera rendu compte au BMT, à sa dix-huitième session qui se tiendra à Hangzhou (Chine) du 16 au 18 octobre 2019, des résultats des délibérations des TWP concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires.

 Le BMT, à sa dix-huitième session, sera invité à élaborer des propositions relatives aux prochaines étapes concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires.

 Il sera rendu compte au TC, à sa cinquante-cinquième session, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix-huitième session.

 Le TC est invité

 a) à prendre note des résultats des délibérations des TWP, à leurs sessions de 2019, concernant la coopération dans le domaine des techniques moléculaires, comme indiqué aux paragraphes 32 à 35;

 b) à noter que le BMT, à sa dix‑huitième session, sera invité à élaborer des propositions relatives aux prochaines étapes concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 38 et

 c) à noter qu’il sera rendu compte, dans un additif au présent document, des propositions élaborées par le BMT à sa dix‑huitième session concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 39.

[Fin du document]